

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de Décembre, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane
CESSET	DIJOUX Nicole	NOYANT	PETIOT Yves FUSIL Frédéric*
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	ROCLES	BIDET Jacky* LECANTE Monique*
CHATILLON	VERHAEGHE Pierrick* PETIOT Ghislaine	SAULCET	
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	BRUN Baptiste BECARD Muriel*
CRESSANGES	LACARIN M. Françoise	LE THEIL	ROBIN Lydie MELLOUX Olivier*
DEUX CHAISES		TREBAN	
LAFELINE	ROUDIER Bernard	TRONGET	DETERNES Alain
MEILLARD	ALLEAUME Frédéric	VERNEUIL	DE PAULA Charles BENASSY Patrick
MONETAY S/ALLIER	FOVEAU Christine ARCHASSAL Didier		
MOULINS COMMUNAUTE			
MALLET Richard TOURRET Eric	CHERVIER Alain	BRECHIGNAC Héline PFEIFFER Stéphane	SAUZEDE Loïc
	DEGUELLE Alain	BELIEN Martine ERAUD Robert	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. REIGNERON Antoine, M. MAITRE Alain, M. CLUZEL Damien, Mme VISINONI Stéphanie, M. RIBIER Julien, M. SIMON Yves, M. ALLIX Christian, M. GUESTON Jean-Pierre

Absents : M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. EUGENE Ludwig, M. SADOT David, M. BURLAUD Jean-Luc, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain, Mme CABANEL Claire, M. GUILLAUMIN Clément.

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	54
Présents	35
Votants	35
Procurations	0
Pour	35
Contre	0
Abstention	0

DEL20251204069

Objet : Procès-verbal de mise à disposition des biens – Commune de LE MONTET

M. Le Président rappelle au Comité Syndical que la commune de Le MONTET a transféré la compétence assainissement collectif au SEA Rive Gauche Allier depuis le 1^{er} janvier 2024.

Tous les éléments ayant été pris en compte, le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement des eaux usées peut être adopté.

Mme TOURRET, Mme GRANSEIGNE, déléguées de la commune de LE MONTET, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, autorise M. le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens communaux affectés à l'exercice de la compétence en matière d'assainissement, transférée par la commune de LE MONTET au Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Pour extrait conforme,
Le Président,

A. DETERNES